



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 21 mai

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_07

Objet : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) INSTITUTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU.

Par délibération n°2026-04-049 en date du 21 avril 2026, le conseil communautaire de la CCPL a délibéré en vue de la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges transférées (CLECT) pour le présent mandat. Elle est constituée de 19 membres, soit un représentant par commune.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité lorsque cela est nécessaire.

A ce titre, elle :

- définit la méthode d'évaluation des charges transférées,
- donne son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation,
- rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il convient à présent de procéder à la désignation du représentant de la commune de Landivisiau.

Il est rappelé que le représentant est obligatoirement un conseiller municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne Madame Eliane AUFFRET en qualité de représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.



Landivisiau, le 21 mai
Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT